

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

ARRONDISSEMENT DE
CORTE

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

CANTON DE
FIUMORBU-CASTELLU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 mars 2023

Date de Convocation 27/02/2023

Nombre de conseillers

En exercice 10
Présents..... 09
Ayant donné pouvoir... 01
Votants..... 10
Absents.....0

L'an deux mil-vingt-trois le quatre du mois de mars à seize heures, trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GUIDICI Jean-Noël

Présents : M GUIDICI Jean Noël , M CHIARI Jacques, M CHIARI Patrice , M DOMINICI Richard, M MANFREDI Napoléon , Mme MANENTI Eliane, Mme ROCHE Monique M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel

Représentés : FRANCESCHI Jean-Baptiste par M GUIDICI Jean-Noël,

Objet :

**Autorisation donnée au maire
pour le remplacement d'agents
titulaires indisponibles**

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monique ROCHE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de délibérer pour assurer le remplacement d'agents publics territoriaux :

1°Autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel,

2°Indisponibles en raison

a) d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,

b) d'un congé régulièrement accordé en application du CGFP ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels territoriaux.

Durée :

Le contrat est conclu pour une durée déterminée. Il peut prendre effet avant le départ de l'agent faisant l'objet du remplacement.

Le contrat peut être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous-préfecture

le.....

Et de l'Affichage

Le.....

Le Maire
JN GUIDICI..



Vu le code Général de la fonction Publique notamment son article L 332-13.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Vu le code Général de la fonction Publique notamment son article L 332-13.

- Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles, Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

- DECIDE

- - D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles

- Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience du candidat.

- Dit que Le recrutement d'un agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, conformément aux articles 2-2 à 2-10 du décret n°88-145 du 15 février relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale , ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- - De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Maire
JN GUIDICI

